

SEA SMAGY

Syndicat d'Eau et d'Assainissement de St Martin d'Abbat & Germigny des Prés

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 7 Octobre 2016

Date de convocation : 26/09/2016

Fiche de présence :

P : présent

E : excusé

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	E	DELAS Thierry	E
GESSAT Gilbert	E	DUBUS Jean	E
PELLETIER Lucette	P	GOUMAND Marie-Françoise	E
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	E
THUILLIER Philippe	P	PELOILLE Laurent	E
TURPIN Joël	P	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 9H00

Secrétaire de séance : PELLETIER Lucette

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 30 juin 2016

Ordre du jour :

- Réparation/Remplacement véhicule de service
- Délibérations
- Affaires diverses

Réparation/Remplacement véhicule de service :

Suite à une panne de moteur due à des problèmes d'injection sur le Citroën Jumper, le garage en charge de l'entretien a diagnostiqué le remplacement du moteur pour un montant de 10000€.

La concession Citroën nous propose une offre de remplacement par un véhicule neuf d'un montant de 13500€. Ceci compte tenu d'une remise commerciale de 40%, d'un geste commercial pour le dédommagement de 4000€ (le véhicule actuel, âgé de 8 ans n'avait que 70000 km) et d'une reprise de l'ancien véhicule pour un montant de 2200€.

Le Président précise que le remplacement du véhicule de service n'ayant pas été prévu dans le Budget Eau Potable 2016, il est nécessaire de réajuster la section Dépenses d'Investissement par une Décision Modificative.

Le Conseil à l'unanimité, approuve :

- le remplacement du véhicule de service actuel par un véhicule neuf.
- la prise de la délibération n° 2016-18 pour le réajustement de la section Dépenses d'Investissement du Budget Eau Potable 2016.

Délibérations :

✓ **Délibération n° 2016-16: Décision Modificative**

La trésorerie signale la nécessité d'intégrer des frais d'études en investissement dans le Budget Assainissement 2016.

Le Conseil à l'unanimité, approuve la prise d'une délibération pour l'intégration des frais d'études en investissement.

✓ Délibération n° 2016-17: Exonération pour fuite d'eau potable sur réseau privé

Tous les ans les relevés de compteurs d'eau potable mettent en évidence des surconsommations. Afin d'éviter des prises en charges non justifiées, le Président propose de reprendre la délibération 2013-13 en précisant que la prise en charge par le SEA ne sera effective que si les fuites et les réparations sont constatées par un agent du SEA.

Le Conseil à l'unanimité, approuve la prise d'une délibération définissant les modalités de prise en charge des coûts de surconsommation générées par des fuites.

Affaires diverses :

- **Relève des compteurs :** Les relevés des compteurs d'eau potable sont maintenant terminés. A noter le nombre important de compteurs radio défectueux (environ 60) qui ont été remplacés au cours des relevés. Ils s'ajoutent à la centaine qui a déjà été changée les années précédentes. Notre fournisseur assure le remplacement des compteurs défectueux. Le nombre de compteurs en service est de l'ordre de 475, l'objectif à fin juillet 2017, étant de poser environ 600 compteurs radio. Pour faciliter l'accès des agents pour la pose des compteurs radio, un courrier type sera établi pour la prise d'un rendez vous avec l'usager, avec rappel de ses obligations : regard accessible et nettoyé.
- **Epandage des boues de la STEP :** A la mi juillet, comme tous les ans à cette période, la SAUR a procédé à l'épandage de 25 T de boues brutes provenant de notre station d'épuration. La siccité moyenne des boues épandues est de 87.43%. La quantité de matière sèche correspondante est de 21.86 T épandue sur une surface 13.14 ha.
- **Hydro curage du réseau EU des Brosses :** Le nettoyage du réseau EU des Brosses et du poste de relevage a eu lieu fin juillet. Il n'a pas révélé de dépôts excessifs ni de dégradations particulières, seulement quelque morceaux de gravats ou bitume provenant des couronnements de tampons mal scellés. Le coût de l'opération s'élève à 1054 €. Nous allons maintenant profiter de l'augmentation du volume des eaux de pluie pour faire contrôler l'étanchéité du réseau EU des Brosses.
- **Contrôle du fonctionnement des équipements d'auto surveillance :** L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a mandaté les laboratoires SGS Multilab afin de vérifier la pratique de l'auto surveillance de notre station d'épuration. Le contrôle a été réalisé le 9 septembre en présence de nos agents et n'a révélé aucun manquement dans la pratique de l'auto surveillance.
- **Nettoyage de la bache de 800 m3 :** Le nettoyage annuel de la bache de 800 m3 a eu lieu dans la matinée du 20 septembre. En cette période la demande en eau potable étant plus faible, le remplissage du château d'eau à son niveau maximum (400 m3) a permis de ne pas perturber la distribution d'eau potable aux usagers.
- **Vérification réglementaire des installations électriques :** A notre demande l'Apave a procédé le 22 septembre, à la vérification périodique réglementaire de nos installations électriques. Cette demande fait suite aux points à corriger identifiés dans le Document Unique. Le contrôleur n'a pas relevé de problèmes majeurs, seulement quelques points à corriger. Le contrat a été établi avec l'Apave pour une durée de 3 ans.
- **Nettoyage de la réserve de 400 m3 du château d'eau :** Le nettoyage annuel est programmé en novembre. Un certain nombre de réparations sont programmées, telle que sécuriser l'accès en installant un système anti chute sur les échelles avec utilisation d'un harnais, remplacement de l'échelle permettant de descendre dans le réservoir, par un modèle en inox, des réparations du béton sous la coupole et des reprises d'étanchéité au niveau de l'acrotère. Le coût de l'ensemble s'élevant à environ 15000€.

- **Autres travaux à programmer :**

- Mise en place de la télégestion pour les 4 postes de relevage de Saint Martin. Une première réunion a eu lieu avec Laurent Pelloile fin juillet.
- Remise en conformité de certains postes de relevage de Saint Martin : mise en place de grilles anti chute et mise en conformité électrique suite aux contrôles menés par l'Apave.
- Accès aux PR de Germigny pour les véhicules de nettoyage : une plate-forme en calcaire sera aménagée par le SEA pour l'accès des véhicules.

- **Points divers :**

- Auto entreprise : Jérôme Loiseau, agent principal du SEA et pompier volontaire souhaite créer son auto entreprise dans le domaine de la formation en hygiène et sécurité incendie. Il exercera cette activité complémentaire en dehors des heures consacrées au Syndicat. Une demande écrite sera adressée au SEA pour saisine de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.
- Site internet : Ajouter une information pour orienter les questions des usagers concernant la distribution d'EP et l'assainissement, directement vers le SEA aux heures d'ouverture, plutôt que vers les mairies.

Fin du compte rendu

La séance est levée à 11h00.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres,